

# ÉCOLE DES ACTES

العالم تغيير مدرسة

Acts School

Djickou karallah

行为的学校

## PREMIER MANIFESTE

MAI 2018

CONTACT : [ECOLE.COMMUNE@GMAIL.COM](mailto:ECOLE.COMMUNE@GMAIL.COM)

156, RUE DANIELLE CASANOVA 93 300 AUBERVILLIERS - METRO FORT D'AUBERVILLIERS

ON A TOUS BESOIN D'UN DROIT DU SOL OÙ L'ON VIT,  
D'UN PEU D'HUMANITÉ DANS LE COIN DE LA TERRE OÙ L'ON SE TROUVE

*C'est pourquoi nous écrivons ce Manifeste :  
pour faire des propositions qui soient bonnes pour tous,  
pour l'organisation collective de la vie de tous.*

- CHACUN A BESOIN D'UN DROIT D'ETRE LA, DE POUVOIR POSER SA TETE QUELQUE PART.
- CHACUN A BESOIN D'UN DROIT DE FRATERNITE PARCE QUE LA FRATERNITE EST CIMENTEE PAR LES HUMAINS, ET QUE LA FRATERNITE PARLE DE CE QUE LA FRANCE A ETE DE GRAND ET DE BON.
- CHACUN A BESOIN D'UN DROIT DE TRAVAILLER CAR PERSONNE N'AIME VIVRE AVEC L'AIDE. ET LE TRAVAIL EST LA BASE DE TOUTE VIE, IL FOURNIT AUX HOMMES ET AUX FEMMES LA NOURRITURE, LES VETEMENTS, LE LOGEMENT, LES SOINS. DONNER QUELQUE CHOSE A FAIRE A QUELQU'UN, VOILA CE QU'ON PEUT APPELER UN TRAVAIL. CELA VEUT DIRE : « TU ES PARMI NOUS, TU COMPTES ».
- CHACUN A BESOIN D'UN DROIT DE S'ABRITER PAR TOUS LES MOYENS EN CONSTRUISANT SON PROPRE LOGEMENT, EN OCCUPANT UNE MAISON INHABITEE, CAR ETRE A LA RUE CE N'EST PAS NORMAL, CE N'EST PAS ACCEPTABLE.
- CHACUN A BESOIN D'UN DROIT DE SE DEPLACER LIBREMENT, CAR LE MONDE N'APPARTIENT A PERSONNE ET AUJOURD'HUI LES MARCHANDISES VIENNENT SUR LES GRANDS BATEAUX, TANDIS QUE LES HUMAINS SONT PRIVES DE LA LIBERTE DE CIRCULER ET TRAVERSENT L'EAU SUR DES ZODIACS, LE DESERT COMME DES COLIS, ET LES MONTAGNES ENNEIGEEES AU PERIL DE LEUR VIE.
- CHACUN A BESOIN D'UN DROIT QUE LA POPULATION LE CONNAISSE : CAR CONNAITRE QUELQU'UN, C'EST POUVOIR CONNAITRE CE QU'IL A DE BON EN LUI ; CELUI QUI ARRIVE QUELQUE PART DOIT POUVOIR DECLARER QU'IL EST LA, AVEC QUELLE HISTOIRE ET QUEL PROJET.

## AVANT-PROPOS – P. 5

### PARTIE 1 – P. 7

- « MON TRAVAIL N'EST PAS TRAVAIL NOIR, MAIS TRAVAIL BLANC. » – P. 8
- DÉCLARATION DU 21 MARS 2017 – P. 11
- DÉCLARATION DU 22 MARS 2017 – P. 14
- DÉCLARATION DU 02 FEVRIER 2018 – P. 17
- 2 MODÈLES DE LETTRES AU PATRON LE 14 MARS 2017 – P. 18

### PARTIE 2 – P. 20

- LETTRE AUX ARCHITECTES – P. 22
- LETTRE AU MAIRE – P. 25
- EXTRAIT DE LA LETTRE DES MAIRES OPPOSÉS AUX EXPULSIONS – P. 27
- AFFICHE D'UN SQUAT – P. 28
- L'HÉBERGEMENT – P. 29

### PARTIE 3 – P. 31

- AFFICHE 1 : ÉMIGRER CE N'EST PAS VOYAGER – P. 33
- AFFICHE 2 : JE VIENS DE MON PAYS – P. 34
- AFFICHE 3 : SE DÉBARRASSER DE NOUS – P. 35
- AFFICHE 4 : ITALIE – P. 36
- AFFICHE 5 : LA LOI DUBLIN – P. 37
- DEUX DÉCLARATIONS SUR L'OFPPA – P. 38

### PARTIE 4 – P. 39

- LA JEUNESSE DU MONDE – P. 40

Ce Manifeste présente le résultat actuel d'un travail d'enquêtes, de discussions et de réflexion, qui a commencé avec la création de l'École des Actes, en novembre 2016 et s'est poursuivi depuis, au rythme de plusieurs assemblées par semaine, réunissant des gens nés ou installés ici et des gens qui y arrivent au terme de longs et durs voyages.

Notre conviction est que nous avons un besoin vital aujourd'hui d'hypothèses et d'idées nouvelles sur une situation qui est commune à tous les pays du monde : le déplacement de gens qui n'ont pas d'autre choix ou d'autre désir que de se déplacer pour vivre. Nous en avons tous besoin pour que la vie collective soit organisée de façon plus juste et meilleure pour le plus grand nombre.

Dans un moment où la politique du gouvernement Macron imagine pouvoir régler cette vaste question par le renforcement des dispositifs policiers, et où des voix disent leur désaccord et le caractère déraisonnable de cette politique, nous souhaitons, en publiant et diffusant ce manifeste, contribuer à la discussion collective par des propositions encore d'une autre nature, d'une autre provenance.

Nous ne partons pas de l'idée que des gens seraient ici pour en aider d'autres. Nous proposons de partager la situation créée par l'arrivée de gens qui vivent désormais parmi nous. Nous partons de la confiance dans une capacité des gens eux-mêmes, et nos hypothèses et nos propositions s'élaborent à partir d'une pensée des gens sur leur vie. Nous devons expliquer ce point, faire bien entendre quelle sorte de travail cela suppose : Celui qui expose ce dont il a besoin (un toit, un papier...) déclare ce qui lui manque cruellement. C'est très nécessaire et légitime ; mais ce n'est pas là ce que nous appelons une pensée des gens sur leur propre vie. Etre en capacité d'une telle pensée, ce n'est pas seulement déclarer ce dont on a individuellement ou collectivement besoin, mais chercher ensemble une idée juste, forte, capable de nommer à la fois ce qui manque et ce qui devrait et pourrait exister. Recherche en pensée qui part du réel de la vie des gens, et qui n'est ni une revendication ni une utopie.

Nous avons souvent pris l'exemple de l'hôpital ou celui de l'école : avant l'idée de l'hôpital, il n'y avait pas d'hôpital au sens moderne du terme (et c'est bien parce que cette idée aujourd'hui n'est plus clarifiée ni portée que l'hôpital peut être attaqué et encerclé de tous les côtés comme il l'est). De même, avant l'idée de l'école, il n'y avait pas d'école pour tous gratuite et laïque. Pendant la Révolution française, puis pendant la Commune de Paris, il y a eu de longues et complexes discussions qui ont permis aux principes de base de l'école de se définir et de prendre forme.

A l'heure actuelle ce qui manque le plus, ce sont les idées fortes et justes sur ce que peut vouloir dire de vivre ensemble, ceux qui arrivent et ceux qui sont déjà là. Pourtant beaucoup

de gens se préoccupent de cette question et agissent pour qu'une hospitalité existe. C'est avec eux aussi que nous souhaitons pouvoir discuter les propositions de ce manifeste.

Notre méthode de travail nous a été inspirée par l'expérience d'ouvriers du foyer Procession dans leur face à face avec ADOMA. Posant la question : « *Comment on peut connaître quelqu'un ?* », ils répondaient : « *Dans ce pays qu'on habite toujours, il y a deux choses. D'un côté ce qui est écrit sur les gens, les photos qu'on vous montre. Mais pour connaître quelqu'un, il faut savoir. Dire dans les journaux, en passant, la personne est telle ou telle, c'est prendre la personne en mauvaise qualité. Juger sans connaître, juger seulement par ce qui est écrit dans le journal ou les photos dans la rue, ce n'est pas un bon jugement. Dans une population où on vit tous ensemble, la bonne qualité dans le rapport entre les gens, c'est quoi ? Il faut qu'on parle ensemble. Chacun a sa mémoire, sa réflexion, son expérience, chacun connaît comment il vit. Il ne faut pas dire : « la vérité sort de la bouche des experts. Ceux-là, les autorités, c'est les meilleurs, c'est eux qui connaissent ».* Non. *Il ne faut pas séparer les gens en disant : « C'est tel ou tel qui sont les meilleurs, les autres, leur idée, ça ne compte pas ».* *Ce sont les gens eux-mêmes qui connaissent comment ils vivent, c'est avec eux-mêmes qu'il faut parler. »*

*« Il y a des lois de la vie des gens qui doivent être respectées. Ce sont les gens qui connaissent les lois de leur propre vie. »*

Les énoncés rassemblés dans ce Manifeste constituent une déclaration collective, affirmant l'absolue nécessité de commencer à penser les principes qui pourraient être le fondement possible d'un respect des lois de la vie des gens, donc de notre vie à tous.

# PARTIE 1

CHACUN A BESOIN D'UN DROIT DE TRAVAILLER, CAR  
PERSONNE N'AIME VIVRE AVEC L'AIDE.

ET LE TRAVAIL EST LA BASE DE TOUTE VIE, IL  
FOURNIT AUX HOMMES ET AUX FEMMES LA  
NOURRITURE, LES VÊTEMENTS, LE LOGEMENT, LES  
SOINS.

DONNER QUELQUE CHOSE À FAIRE À QUELQU'UN,  
VOILÀ CE QU'ON PEUT APPELER UN TRAVAIL.

CELA VEUT DIRE : « TU ES PARMİ NOUS, TU  
COMPTES ».

# « MON TRAVAIL N'EST PAS TRAVAIL NOIR, MAIS TRAVAIL BLANC »

« MON TRAVAIL N'EST PAS TRAVAIL NOIR, MAIS TRAVAIL BLANC .  
AVEC LUI JE PEUX VIVRE, PAS MENDIER NI VOLER »

« Le 17 de ce mois (juin 2016), au métro Montceau, Paris 17<sup>ème</sup>, je lave les carreaux dans un restaurant café, où je travaille toutes les deux semaines. Deux personnes sont venues et ont demandé : « Ce Monsieur a des papiers ? » Ils vont et viennent autour de moi :

« Est-ce qu'on peut voir la carte ?

- Non, je n'ai pas la carte. Je ne travaille pas pour une société, je travaille pour moi-même. Vous êtes qui, d'abord ?
- Tu ne sais pas que c'est interdit de travailler comme ça ?
- La façon dont vous venez, vous ne savez pas que c'est interdit aussi ? Je ne peux pas savoir si vous êtes des bandits. Si ce sont des policiers en tenue, ils disent : c'est la police. Vous, vous n'avez pas montré la carte, ni dit que vous êtes des inspecteurs, pourquoi ? Vous me dites que c'est interdit, pour moi ce n'est pas interdit.
- Si tu n'arrêtes pas, on appelle la police.
- Je n'ai pas volé, je n'ai pas tué quelqu'un.
- A partir de 11h, si on te voit comme ça, on t'arrête.

L'autre dit : « Non il faut qu'il laisse ça tout de suite ».

« Moi je fais quelque chose de pas bon, mais vous aussi, vous faites quelque chose de pas bon. Je n'ai pas de papier, mais je travaille pour vivre, pour payer mon passe Navigo.

- Il faut que tu attendes d'avoir le papier.
- Et je vais attendre jusqu'à quand ? Dites-moi comment je fais pour avoir mon papier ?

La dame pour qui je travaille leur dit : « Si c'est interdit, il va rester dans la rue, il va vivre comme mendiant. Comment il va payer son ticket s'il ne fait pas ça, s'il ne travaille pas ? » Pour éviter l'histoire, elle me dit : « On arrête ». J'ai fini le centimètre qui reste, puis je suis parti. Dans le métro, j'ai rencontré un Monsieur qui m'a dit qu'il lui est arrivé la même chose : on lui a dit que c'est interdit de travailler. Lui aussi, il a couru pour aller à la maison, tellement il a peur. Je lui ai dit : « Non, il ne faut pas avoir peur. Qui va te donner à manger, sinon, à midi ? ».

« LE TRAVAIL C'EST CE QUI NOUS FAIT VIVRE . POUR MOI, MON TRAVAIL, CE N'EST PAS TRAVAIL NOIR, C'EST TRAVAIL BLANC . DONC CE N'EST PAS INTERDIT. »



La loi interdit de travailler à celui qui n'a pas de papiers. Elle appelle ce travail « travail au noir ». Mais le travail au noir, c'est le travail de celui qui veut dissimuler à l'Etat l'argent qu'il gagne. **Celui qui travaille pour vivre et sans avoir de papiers, il ne dissimule rien. Il montre au contraire qu'il veut vivre de son travail.** Et c'est l'Etat qui ne légalise pas son travail, ce n'est pas la personne qui ne veut pas avoir de papiers !

On doit déclarer d'abord que ce n'est pas normal de contrôler : le travail de la personne existe, il lui permet de vivre, il suffirait que l'Etat le légalise. **Même dans les conditions actuelles du travail qui manque pour tous, ce travail existe.** Au contraire, ce contrôle a pour objectif d'empêcher les gens de vivre. Dans un moment où des centaines de milliers de gens cherchent le travail pour vivre, l'Etat paie des gens pour interdire à d'autres de travailler !

Quelqu'un qui est en train de travailler, on ne peut pas lui dire d'arrêter le travail, quelle que soit sa situation. S'il est possible que de telles choses se produisent, c'est qu'il n'y a plus aujourd'hui d'affirmation forte sur le travail. Entre 1997 et 2007, on disait : « Ouvrier, ça compte, le travail ça compte ». Aujourd'hui on doit insister : « **Ce n'est pas seulement le travail qui compte, c'est celui qui travaille.** Souvent on parle des injustices au travail, mais on oublie celui qui travaille, et qui nourrit sa famille ».

A part la santé, le plus important c'est le travail. **Le travail, c'est ce que font les gens, ce qu'ils inventent comme possibilité pour survivre, se nourrir, se loger. Le travail que font les gens, cela fait partie de la richesse du pays. Il faut reconnaître et encourager toutes les formes de travail que les gens trouvent pour vivre selon leur dignité.**

On voit que **la loi ne correspond pas au temps qu'on vit. L'Etat devrait prendre en compte le réel de la vie des gens. Sinon, ses lois ne sont pas des lois sérieuses. On a besoin de se gouverner avec l'amitié et le respect, et de regarder en face ce qui se passe devant nous.**

L'Etat ne nous met pas sur la bonne route : avec de telles lois, le pire sur la terre aujourd'hui, c'est l'homme. On roule tous sur le tapis de catastrophe en catastrophe. Il faut des gens comme nous, il faut tout penser par nous-mêmes. »

*C'est par la lecture et la discussion de la déclaration précédente qu'a commencé en novembre 2016 notre réflexion dans l'Ecole des Actes sur la question du travail et des papiers.*

*Les déclarations du 21 et 22 mars 2017 ont été écrites au terme de 2 assemblées qui se sont tenues en public dans le cadre de la pièce d'actualité n° 8 « Institution », conçue et mise en scène par Marie José Malis au Théâtre de la Commune.*

*Des ajouts ont été proposés au moment de leur relecture dans l'Ecole début 2018.*

*La déclaration de décembre 2017 est issue d'un Atelier sur la question du travail, puis a été complétée lors d'une assemblée de février 2018.*

*Dans une assemblée du 14 mars 2017, a été abordée la question que faire quand un patron fait travailler quelqu'un et ensuite ne le paie pas parce qu'il sait qu'il n'a pas de papiers.*

*Aujourd'hui, non seulement beaucoup de patrons ne paient pas, mais en plus ils se cachent de leurs ouvriers, qui ne connaissent ni leur nom ni l'adresse de leur société. Ces patrons, ce sont eux qui sont clandestins.*

*La discussion, puis l'expérience, nous ont conduit à écrire deux modèles de lettres possibles.*

# DÉCLARATION DU 21 MARS 2017

LE TRAVAIL, CE N'EST PAS NÉGOCIABLE.

ON PEUT RESTER LONGTEMPS SANS LES PAPIERS. MAIS ON NE PEUT PAS RESTER LONGTEMPS SANS TRAVAILLER.

IL FAUT SÉPARER LE TRAVAIL ET LES PAPIERS.

On ne vient pas pour rien quand on a pris le bateau. On vient parce qu'on a des raisons d'être là.

**La première raison, c'est le travail.**

**On ne demande pas l'aide. Personne ne veut vivre avec l'aide.**

Quand on demande l'asile, on nous interdit de travailler en échange d'une aide de 2 à 300 euros par mois.

Ce statut nous prive de la liberté de travailler et ainsi nous ne sommes pas traités de manière égalitaire ni fraternelle.

Car le droit au travail est fondamental pour espérer vivre en toute dignité et dans des conditions convenables. Le travail fournit aux hommes la nourriture, les vêtements, le logement et les soins. Le travail, c'est la clé de tout dans le monde actuel.

Vous nous accueillez mais vous refusez de nous intégrer dans votre société, comme si nous devions vivre cachés.

**Or c'est seulement par le travail que nous pouvons nous prendre en charge.**

**Si on veut avancer dans notre vie, la seule chose qui peut nous permettre d'avancer, c'est le travail.**

Actuellement il y a des millions de jeunes en Europe qui ne travaillent pas. Même des jeunes qui sont nés ici, la police a gâté leurs papiers, en les arrêtant, en les enfermant, même s'ils n'ont rien fait de grave. Après, ils sont fichés et cela les empêche de trouver le travail.

Certaines personnes qui sont ici obtiennent un papier de séjour pour maladie, mais le papier ne leur permet pas de travailler, et quand ils retrouvent la santé, on leur arrache le papier. Eux aussi sont au chômage.

Or quand tu marches dans la rue sans 10 euros dans ta poche, tu ne te sens pas un homme.

Ce qu'on voit aussi, c'est que les patrons maintenant cherchent beaucoup des gens pour travailler au noir et que même celui qui a des papiers ne trouve pas un travail régulier. D'ailleurs on ne trouve plus un contrat.

Si tu restes comme ça, que tu ne travailles pas, cela te pousse à faire quelque chose que tu n'as jamais fait de ta vie, cela te met dans une situation très difficile.

**Le permis de travailler, cela va soigner la délinquance et le chômage.** Dans le chômage, il faut compter tous les chômeurs, y compris ceux et celles qui ne peuvent pas travailler parce qu'il n'y a pas l'autorisation de travail. Quelqu'un qui travaille bien, un jeune qui travaille, il ne va jamais vendre la drogue ni voler.

**Nous demandons qu'on nous permette de travailler pour ne plus dépendre de quelqu'un. On veut être dépendant de soi-même seulement.**

Il y a beaucoup d'hommes dans les foyers, parce que beaucoup d'entre nous ne travaillent pas, et ne peuvent pas payer un loyer. **Si on nous donne le permis de travailler, cela va soigner aussi la maladie de l'habitation.** Si on nous donne le permis de travailler, on peut payer le loyer, le transport.

On souffre tellement à cause des lois qui nous bloquent et des règlements.

Beaucoup de jeunes dorment à la rue.

**Etre dans la rue ce n'est pas normal, ce n'est pas acceptable.**

Ici, il y a la loi, le droit de l'homme. Mais au pays, même avec toute la haine et la violence qu'on a connues, jamais on n'a été à la rue.

**Cette loi qui nous interdit de travailler, ce n'est pas possible, c'est une loi qui détruit le monde.**

On ne cherche pas à être régularisé et s'asseoir.

**Il faut séparer le travail et les papiers :** même si on n'est pas régularisé, on demande qu'on nous permette de travailler pour ne plus dépendre de quelqu'un.

Pour développer un travail, ce n'est pas difficile. **Donner quelque chose à faire à quelqu'un, c'est ça que j'appelle un travail.** Cela veut dire : « tu es parmi nous, tu comptes », et moi c'est comme ça que j'existe.

Ceux qui sont dans la procédure d'asile depuis 2013, 2014, ils ont déjà parlé avec COALLIA (dans les réunions obligatoires où chaque mois COALLIA leur répète toujours les mêmes histoires, les mêmes règlements) : ils ont expliqué comment ils souffrent de rester enfermés dans la chambre, sans rien pouvoir faire, en attendant la réponse à leur demande d'asile.

Ils ont fait remonter jusqu'à l'OFII la demande de pouvoir travailler. **Maintenant, c'est écrit dans la loi que, si tu as fait 9 mois sans avoir ta réponse pour l'asile, tu peux demander l'autorisation de travailler.**

C'est écrit dans la loi, dans le CESEDA, mais avec des conditions en plus : il faut un patron qui accepte, il faut travailler dans certains métiers. Résultat : presque personne n'obtient cette autorisation de travailler. **La loi dit seulement : la personne « peut demander ». Elle ne dit pas : la préfecture « doit donner ».** Et donc les préfectures n'appliquent pas. C'est ça le problème.

Donc attention : si on demande le permis de travail, il y a beaucoup de qualités différentes de permis de travail. En Allemagne, ils donnent un permis de travailler. Mais avec plein de conditions pour le patron. Après, quand tu apportes le dossier au patron, il ne t'accepte pas.

**Ce permis de travailler qu'on demande, ça doit être sans conditions. Avec seulement le document qu'on présente pour avoir la CMU ou l'AME.**

Cela ne doit pas être non plus dans la main du patron.

Ceux et celles qui arrivent ici, souvent ils ont déjà un métier dans leur pays. Ils pourraient travailler directement. Ou bien ils peuvent faire une formation. Apprendre à parler, à lire, à écrire. Apprendre un métier.

**On demande seulement à pouvoir sortir tranquillement le matin et tenter sa chance.**

Nous tous, il faut se réveiller de nos habitudes, et de notre absence de penser : on accepte tout ce qui existe ici comme si c'était juste, comme si ça allait de soi, comme si rien d'autre n'était possible. Alors qu'on n'a même pas encore réfléchi à ce qu'il y a, et à ce qui ne va pas du tout, dans ce monde où nous vivons tous.

**Si le travail n'est pas négociable, si c'est un droit fondamental, qu'on ne peut enlever à personne, alors il faut qu'on se donne des moyens nouveaux pour repenser et réorganiser collectivement le travail.**

**On sait qu'il faut des années pour construire un mur qui soit solide.** Nous voulons aider aussi ceux qui viendront après nous.

**Il faut qu'on trouve les voies et les moyens pour qu'on nous permette ce permis.**

*(D'APRÈS L'ASSEMBLÉE DU 21/03/2017)*

# DÉCLARATION DU 22 MARS 2017

ON ESPÈRE QU'ON VIENT ICI CHEZ NOUS, PAS COMME DES ÉTRANGERS. QUAND ON ARRIVE ICI, ON VOIT UN AUTRE VISAGE QUE MONTRE LA FRANCE. IL NE FAUT PAS REGARDER AUJOURD'HUI, IL FAUT REGARDER DEMAIN : QU'ON PUISSE RÉUNIR DES SOLUTIONS, DES IDÉES.

« **Les pays de l'Union européenne veulent que nous-mêmes, les migrants, demandions notre retour en Afrique puisqu'elle ne peut pas immédiatement nous renvoyer.** Si l'Union européenne refuse les papiers et les habitations, cela veut dire : l'Union européenne veut que nous-mêmes demandions le retour en Afrique. C'est un moyen pour eux, pour que nous demandions notre retour. »

« Ce que le frère vient de dire, c'est la vérité. C'est trop grave, être sans travail. La vie, c'est le travail. Si tu ne travailles pas, c'est mort. **On veut travailler, on ne veut pas rester enfermés, on n'est pas ici pour dormir.**

Maintenant, c'est comme si l'Union européenne et la France veulent qu'on demande notre rentrée volontaire.

**Tu restes dans un pays où tu es venu parce que tu veux travailler, et on t'interdit le travail ! Quand tu viens à la préfecture, l'employé te dit « non tu n'as pas droit de travailler », alors que lui même il travaille !**

Quand on regarde les années 60 – 70, c'est les patrons qui quittaient la France pour chercher des ouvriers en Afrique. A ce moment, quand tu viens, pour travailler on te demande quoi ? Ton passeport et ta carte d'identité, c'est tout, tu n'avais pas de problème.

**Sans papiers ? Sans papiers, ça ne veut rien dire : tout le monde a des papiers.** Je vais vous donner un exemple : un Français ou une Française qui quitte ici, il rentre chez moi au Mali, comme un touriste, ou autre chose. Quand il passe par la police, on lui dit « Monsieur, ou Madame, vos papiers », il va donner quoi ? Son passeport. Mais si on lui dit « non tu n'as pas de papier », ça veut dire quoi ? »

« Tous les gouvernements de l'Union européenne agissent comme si ce qu'ils appellent une crise – qui est une situation du monde –, comme si ça allait finir... Alors que ce qu'on discute dans l'école depuis plusieurs semaines, c'est que les gens qui sont là témoignent d'un changement du monde. **Il y a de grands déplacements de populations partout dans le monde : des gens qui viennent à cause de la guerre, de la pauvreté, du travail... et ça, c'est l'état nouveau du monde.** Ce qu'on réfléchit entre nous, c'est comment y répondre correctement, avec justice, parce que ça va durer.

Vous êtes les premiers arrivants. Hier vous avez dit : « nous voulons préparer les choses pour les autres qui viendront ». Ça me rappelle quand les premiers Africains sont venus en nombre dans les années 60 – 70, comme ouvriers dans toutes les grandes usines, l'attitude par rapport à eux a été la même : l'Etat construisait des foyers avec l'idée que ces gens étaient provisoires, alors qu'ensuite ils ont fait toute leur vie ici. Et donc il fallait dès le début traiter ces ouvriers comme faisant entièrement partie de la situation.

**Ce qu'on réfléchit, c'est comment faire basculer les idées sur la situation pour trouver une solution qui soit bonne pour tous ici.** On a pensé que le premier problème ce n'est pas le papier, mais l'autorisation de travail. Avec ça « on peut sortir le matin et tenter sa chance » - ça ne résout pas tout de suite le problème du travail ou des papiers, mais ça donne un autre rapport à la situation. Tu n'es pas obligé de te cacher. Tu peux dire « je suis là et j'ai besoin de travailler ». C'est le chemin qu'on cherche à poser. »

« **Moi aussi, j'accuse la France. Je trouve que la France n'a pas de connaissance de nous, les Africains.** Nous, les Africains de l'Ouest, **on espère qu'on vient ici comme chez nous, pas comme des étrangers.** Quand on arrive ici, on voit un autre visage que montre la France. **Pourquoi, quand on vient ici en France, on est comme ça, on n'a pas de travail, on n'a même pas ce qu'on va manger demain matin ?**

Retourner en Afrique, ce n'est pas la solution.

Tout à l'heure j'étais à la commission de la demande d'asile, à l'OFPPRA, ils donnent le papier aux Syriens... Moi mon pays, la Côte d'Ivoire était aussi en guerre, durant 10 ans, la France était dedans. Pourquoi, nous, on ne nous donne pas ?

Le Mali, c'est la même chose. Mais pourquoi, nous, on nous laisse ? Il faut que la France voie : ils vont investir en Afrique, ils ont des grands projets là-bas, mais c'est des projets privés. Ils font des écoles, mais si tu n'as pas d'argent tu ne peux pas t'inscrire dans une grande école... !

Alors nous, on doit partir par la Libye. Quand on arrive ici, c'est double problème : on n'est pas avec la famille, nos mamans, nos femmes, on est seuls, la France doit réfléchir à ça. »

« Tu arrives en France, tu espères au moins gagner ta vie. **On demande juste un papier de travailler, on participe au développement de la France,** on paye les taxes, quand on prend le métro, le train, le bus.

Mais quand tu arrives, tu dors dehors, tu ne manges pas, tu vois des malades qui ne savent même pas où aller. C'est pas un plaisir pour chacun de s'asseoir chez quelqu'un. **Un Français qui se déplace chez moi, on le respecte, parce qu'on parle la même langue, mais quand tu arrives en France c'est le contraire :** on passe la journée là. Du matin au soir c'est la même chose. Quand tu rentres à la maison, tu ne sais pas ce que tu vas faire demain. C'est pas une vie, là. »

« Chacun a une situation qui va le pousser pour quitter au pays et venir en France. Les uns sont là à cause de l'insécurité politique, d'autres à cause de la pauvreté, d'autres ont fui leur pays cause de la guerre, l'esclavage, l'illégalité, tout... **Moi ce que je vois, il y a certains, ils préfèrent mourir en France que de retourner au pays.** Moi, c'est tout ce que je vois.

**Quelqu'un qui pense à tout ça, il ne doit pas regarder aujourd'hui, il doit regarder demain.** La France est un des premiers pays d'accueil pour les immigrés, influencé par l'héritage du colonialisme dans le siècle précédent, mais aussi par le recrutement d'ouvriers étrangers et de main-d'œuvre. Dans les guerres précédentes, il y a eu un grand taux de mortalité en France, raison pour laquelle ils ont quitté en France pour l'Afrique et ramener des enfants, des femmes, des hommes. **Mais c'est qui, ces gens qu'ils sont venus chercher ? C'est nos ancêtres.**

**Ils ont travaillé, ils ont poussé la France jusqu'à ce qu'elle se développe, et nous on est venus derrière, et là on est dans la merde.**

Il ne faut pas qu'ils oublient ça, on connaît beaucoup de choses, on connaît leur histoire, il ne faut pas qu'ils oublient. **Il faut qu'on puisse réunir des solutions, des idées. Il n'est pas question de retourner au pays.** »

« On peut retourner dans des conditions, mais pas simplement comme ça. Là où tu as quitté, tu as laissé la merde et ici tu trouves la merde... **il y a la merde d'un côté et la merde de l'autre... alors c'est mieux de chercher juste une solution.**

A la police, ils font des papiers pour toi, ils te disent : « **voilà 2000 euros, tu rentres chez toi, Mali, Côte d'Ivoire...** » **Ça décourage.**

Les gens qui veulent vraiment retourner au pays, on peut avoir des idées sur ça, mais en retournant au pays, tu vois l'état de la pauvreté... Plus que de financer quelque somme d'argent, il faut que tu puisses travailler. Si tu reviens aujourd'hui dans la famille, c'est catastrophe. »

« **Je vais témoigner sur certaines gens que j'ai vus rentrer, qui ont décidé de rentrer.** Si moi je décide aujourd'hui de rentrer au pays, je vais déclarer à la préfecture. On me donne de l'argent ou du matériel avec quoi je vais travailler chez moi. Je signe et après je rentre chez moi. C'est-à-dire, ceux qui décident de rentrer, il suffit d'aller à la préfecture et de demander le retour au pays. On te donne un laissez-passer et une petite somme (2500 euros) pour rentrer chez toi avec quelque matériel pour travailler là-bas. **On nous chasse du pays en nous donnant l'argent.**

Je témoigne, parce que j'ai vu pas mal de gens qui sont partis et qui ont demandé cette aide pour rentrer. J'ai entendu beaucoup, mais je n'étais pas sûr, jusqu'à ce que ça se passe avec un ami qui en a eu marre. Il n'avait pas les papiers, on lui a donné 2500 euros et un peu de matériel. Finalement, le mec est retourné. Il a dit : « ça fait 4 ans que je suis en France je n'ai jamais travaillé, il y a ma femme, mes enfants qui m'attendent. Je suis venu pour travailler et finalement je n'ai pas de travail pendant 4 ans... » Il a décidé de rentrer avec cette aide de 2500 euros, qui ne vaut rien. »

« A partir de tout ce que vous dites, c'est clair : on doit considérer que **tous les gens qui sont là sont avec nous, ils font partie de la situation et on ne peut pas continuer sans qu'on trouve des solutions justes pour tous.** On comprend aussi que c'est une question qui remonte loin dans l'histoire, avec la colonisation, avec les longs rapports compliqués entre la France et vos pays, et tout ça fait partie des rapports nouveaux qu'on veut construire ensemble. »

*(D'APRÈS L'ASSEMBLÉE DU 22/03/2017)*



# DÉCLARATION DU 02 FÉVRIER 2018

TU ES TRANQUILLE DANS TA TÊTE SI TU SAIS QUE TU PEUX ALLER TRAVAILLER SANS ÊTRE CHASSÉ PAR LA POLICE . TU RENDS AUSSI UN SERVICE . C'EST GAGNANT-GAGNANT .

**Plein d'entre nous ont un métier.** Certains arrivent aussi avec des diplômes, de philosophie, d'ingénieurs. D'autres sont de bons mécaniciens. Ils se débrouillent dans la mécanique de rue, la mécanique sauvage. Sans diplômes, mais ils connaissent bien le métier.

D'ailleurs, une même personne est capable de faire beaucoup de métiers. Certains ont déjà plusieurs métiers dans les mains. Beaucoup ont appris, ou peuvent apprendre, sur le tas.

Tu rentres partout pour chercher le travail. On te demande : qu'est-ce qui t'autorise à travailler ? Même quelqu'un de très bien formé, on ne le garde pas à cause du contrôle sur les papiers. On lui dit : Essaie de te défendre ailleurs...

**Alors, on fait la mécanique sauvage. Ce sont de nouveaux lieux. Même des Français viennent chez nous.** Faire réparer leur voiture. Il ne s'agit pas de faire tomber les garages, on n'est pas dans la concurrence avec eux. Mais si on te fait un devis 3 ou 4 fois plus cher que la voiture, les gens préfèrent venir nous trouver dans la rue. On rend service. On peut aussi former les gens.

**Pourquoi la rue ne pourrait pas être un nouveau lieu de travail ?** Tu es tranquille dans ta tête, si tu sais que tu peux aller travailler sans que la police te chasse. Tu rends aussi un service. C'est gagnant-gagnant.

**Il suffirait d'un peu d'organisation dans une commune. Il faut avoir l'esprit de créativité.** Si on peut aller trouver un responsable de la ville, de la commune, on lui explique : « Voici ce qui se passe, par notre travail on rend service aux plus pauvres. C'est mieux pour tout le monde qu'il y ait des petits métiers de rue, plutôt que le trafic ou le vol. »

*(D'APRÈS L'ASSEMBLÉE DU 02/02/2018)*

# MODÈLES DE LETTRES AU PATRON QUI NE PAIE PAS UNE PERSONNE QUI A TRAVAILLÉ POUR LUI ET QUI N'A PAS LE PAPIER DE SÉJOUR :

## LETTRE 1 :

Je m'appelle M.....

Je vous écris parce que j'ai travaillé, employé par vous, pour la période du :

.....,

Or vous ne m'avez pas payé (e), une fois ce travail effectué.

Si vous refusez de payer quelqu'un, d'abord il ne dit rien parce qu'il a la peur en lui. C'est très douloureux pour lui. Mais tout travail mérite son salaire et doit être payé.

Si vous ne payez pas à la personne le salaire de son travail, c'est un vol. Et si vous lui volez son salaire, comment voulez-vous qu'il vive ? Vous voulez qu'il devienne voleur ou dealer ?

Un patron ne doit pas oublier que c'est grâce aux gens qui travaillent pour lui que lui-même et son entreprise existent. Vous pouvez encore avoir besoin de cette personne ou d'autres comme elle. Par son travail, l'ouvrier a été loyal avec vous, vous devez être loyal avec lui et être loyal avec lui ça veut dire pour vous le payer.

Si la personne a fait une erreur en travaillant pour vous dans ces conditions, vous aussi vous avez fait une erreur en la faisant travailler. Cela ne vous autorise en aucun cas à ne pas la payer.

**Je vous rappelle que c'est ce que dit le Code du travail, article L.8252-1 (modifié par Ordonnance n° 2010-462 du 6 mai 2010- art.1).**

C'est pourquoi je vous prie de me faire parvenir dans un délai de 8 jours

le paiement complet de toutes mes heures travaillées, à savoir :.....

Signature :

*(La lettre peut être envoyée par téléphone si besoin)*

## LETTRE 2 :

Madame, Monsieur,

La loyauté, c'est notre idée de ce qui doit être à la base des rapports entre les gens. Quand une personne a faim de travail, elle souffre pour faire ce travail, elle s'est levée tôt, elle a travaillé de toutes ses forces. C'est le cas de M....., qui a travaillé pour vous et que vous refusez de payer.

Pour ne pas payer ce que vous lui devez pour le travail fait, vous avez menacé d'appeler la police. La vérité, c'est que vous avez peur que la police s'en mêle, car c'est vous qui seriez le premier mis en cause.

Nous vous rappelons en effet que, si la personne a fait une erreur en travaillant pour vous dans ces conditions, vous aussi vous avez fait une erreur en la faisant travailler. Et cela ne vous autorise en aucun cas à ne pas la payer.

**L'article L.8252-1** (modifié par Ordonnance n° 2010-462 du 6 mai 2010- art.1) **du Code du travail stipule en effet que** : « **Le salarié étranger** employé en méconnaissance des dispositions du premier alinéa de l'article L.8251-1 **est assimilé, à compter de la date de son embauche, à un salarié régulièrement engagé au regard des obligations de l'employeur définies par le présent code** :

1° Pour l'application des dispositions relatives aux périodes d'interdiction d'emploi prénatal et postnatal et à l'allaitement, prévues aux articles L.1225-29 à L.1225-33 ;

2° Pour l'application des dispositions relatives à la durée du travail, au repos et aux congés prévues au livre 1<sup>er</sup> de la troisième partie ;

3° Pour l'application des dispositions relatives à la santé et la sécurité au travail prévues à la quatrième partie ;

4° Pour la prise en compte de l'ancienneté dans l'entreprise.

*Il en va de même pour les articles L.713-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime pour les professions agricoles ».*

Ensuite, nous on est un bloc. Cette personne à qui cela est arrivé n'est pas seule. Ensemble, on veut qu'elle trouve le salaire de sa souffrance. C'est pourquoi nous voulons régler bien avec vous cette injustice.

Nous sommes un groupe de personnes prêtes à la soutenir de tous points de vue, juridiquement aussi, s'il le faut. Nous n'écrivons pas juste pour nous plaindre. Nous vous écrivons avec sérieux pour vous dire que nous ne laisserons plus frapper de cette manière des gens qui travaillent.

Quand on vous dit ça, on sait qu'on a la force de la justice. Si vous continuez à ne pas régler à M.....

le salaire que vous lui devez, soit : .....,

nous vous demanderons de recevoir une délégation de notre Ecole pour que nous disiez pourquoi vous refusez de lui payer le salaire de son travail.

Avec nos salutations distinguées.  
L'Ecole des Actes

## PARTIE 2

CHACUN A BESOIN D'UN DROIT DE S'ABRITER PAR

TOUS LES MOYENS,

EN CONSTRUISANT SON PROPRE LOGEMENT,

EN OCCUPANT UNE MAISON INHABITÉE,

CAR ÊTRE A LA RUE, CE N'EST PAS NORMAL,

CE N'EST PAS ACCEPTABLE.

*La lettre aux Architectes a été écrite au cours de plusieurs assemblées en octobre 2017 pour expliquer la situation des gens qui sont obligés de s'installer dans des squats.*

*Pour la première fois apparaît l'idée qu'il faut MODERNISER cette affaire des squats : c'est à dire la faire reconnaître et légaliser.*

*La lettre à la Mairie a été écrite avec les habitants du 9, rue du port, à AUBERVILLIERS, pour expliquer leur situation et demander une rencontre avec la Mairie, un appui de la part de celle-ci.*

*Nous publions cet extrait d'une lettre des Maires qui se sont déclarés opposés aux expulsions locatives. Les arguments développés dans cette lettre sont à plus forte raison valable pour les habitants des squats.*

*L'affiche a été écrite en septembre 2017 à la demande des habitants d'un squat, avec leurs propres paroles, pour expliquer aux voisins et à tous la raison pour laquelle ils sont venus vivre là.*

*Enquête et déclarations de personnes logées au Centre d'accueil hôtel-appart Coallia du 6 rue Charlie Chaplin, à TORCY. Lieu considéré comme « hébergement d'urgence ».*

# LETTRE AUX ARCHITECTES

Aujourd'hui la situation est particulièrement dure pour les gens qui ne rentrent pas dans les lois de ce pays. Quand on a un problème et qu'on n'a pas de moyens, il faut trouver une parole qui vient du cœur, et qui peut avoir plus de poids que la parole du gouvernement ou de la police. C'est le but de notre lettre.

Nous qui vous écrivons cette lettre, nous sommes des jeunes africains, nous sommes tous des demandeurs d'asile : pour certains la demande est en cours, pour d'autres elle a été rejetée.

En France aujourd'hui, il y a beaucoup de personnes, comme nous, qui demandent l'asile, mais à qui aucun logement n'est proposé. Alors celui qui n'a pas de famille ici doit trouver un abri. Cet abri, ça peut être un squat : c'est à dire un immeuble vide, ou juste un appartement ou une maison inhabités, qu'on occupe pour avoir un toit sur notre tête.

Nous, on vivait jusque là dans un squat avec d'autres personnes qui ont pu faire un mouvement pour être hébergés, mais malheureusement on est arrivés trop tard dans le squat pour faire partie des gens qui peuvent demander un logement devant la justice. Maintenant, on risque de voir prononcer une décision d'expulser le squat et nous nous retrouverons tous à la rue. Alors nous avons commencé à réfléchir comment on peut empêcher cette catastrophe.

Nous voyons que même des gens qui ont un travail, mais aussi la jeunesse pauvre, des familles entières en France actuellement, des femmes seules avec des enfants, ne peuvent pas trouver où se loger. Des gens vivent dans des caravanes ou des camping cars, ou dans des cabanes qu'ils construisent dans les bois. Beaucoup de gens dorment dans la rue, dans le métro, où ils peuvent. C'est un grand problème.

Les administrations de l'Etat disent qu'elles ne peuvent pas garantir un logement pour tout le monde. Nous savons par notre expérience que les gens sont capables de faire les choses eux-mêmes pour eux-mêmes. Dans ces conditions, nous pensons nécessaire de discuter avec tout le monde l'idée que l'Etat peut laisser les gens s'organiser eux-mêmes pour leur habitation.

**On a pensé qu'il fallait essayer de sortir de la manière dont les choses se font d'habitude. D'habitude, des gens occupent une habitation et se cachent. Nous, on voudrait pouvoir discuter de notre droit de créer un squat. On voudrait moderniser ça. Oui : moderniser, en un seul mot.**

Pour ça, on voudrait pouvoir parler avec des architectes. Que des architectes puissent nous donner des conseils sur la sécurité du bâtiment, sur son aménagement... Qu'ils nous aident aussi pour nous dire quels sont les plans dans la ville : Est-ce que ce bâtiment va être détruit bientôt ? Ou est-ce qu'on a un peu de temps ? Si le propriétaire est une administration, est-ce qu'ils y tiennent ? Nous voudrions savoir aussi si on ne peut pas négocier avec le propriétaire, en lui donnant des garanties et en lui expliquant notre situation.

C'est pourquoi nous voudrions vous rencontrer.

Pour se connaître aujourd'hui, il faut parler avec les gens concernés. C'est à nous de parler de notre situation avec notre coeur pour que tout le monde puisse connaître et comprendre ce que nous vivons. Nous joignons ce début d'explication à notre demande de rencontre.

## **POUR VOUS EXPLIQUER NOTRE SITUATION :**

La France dit d'elle-même qu'elle est un pays de droit.

**Est-ce que les lois de droit de la France existent, d'abord ? Parce que nous, ici, on voit qu'on a des droits qu'on n'a pas. Et ces lois là, ce n'est pas nous qui les avons écrites.**

Les Etats et les gouvernements font des lois à côté de la vérité de la vie des gens, contre eux.

Pourquoi les gens concernés n'ont pas le droit de dire des choses sur ces lois ?

Des centaines de millions de gens se déplacent dans le monde et on les rejette partout. Les gens qui se déplacent qui souffrent doivent pouvoir faire entendre aussi leur parole.

Parmi nous, il n'y a que des ressortissants de l'Afrique de l'Ouest, et on est mal vus, on est très, très, mal vus, on est malheureux. Pourquoi on souffre comme ça ? Avant de venir, on imaginait qu'ici c'était un paradis sur terre. On n'imaginait pas que, arrivé en France, on peut savoir qu'on t'appelle « blédard ». On n'imaginait pas que, quand tu sors de chez toi, tu as la peur au ventre, tu ne peux pas savoir ce qui va t'arriver.

La vie en France ce n'est pas facile, sans papier, sans aide. C'est visible que c'est difficile. Ce n'est pas caché. Ce n'est pas un jeu.

Qui ne voudrait pas rester chez lui tranquillement ? Mais chez nous, c'est chaud. Chacun ici a quitté le pays à cause de notre sécurité. En Côte d'Ivoire, le pays n'est pas stable, il y a un couvre-feu. A tous moments, des gens continuent de se faire assassiner. On est venus ici chercher une bonne sécurité pour nous. C'est la raison pour laquelle on est ici. Parmi nous, au pays, certains n'ont plus papa, ni maman, ni frères ni sœurs.

La souffrance de notre pays, ça part d'où ? Cela part d'ici, de la France, il ne faut pas qu'on se cache la vérité.

La France colonisateur de l'Afrique de l'Ouest et qu'est-ce qu'on doit faire, nous, pour être à l'aise ici ? **Le monde est un système qui tourne ensemble. Et l'Afrique n'a jamais pris une décision dans cette machine qui tourne.** Tout part de l'Europe, tout part d'ici. Toutes les décisions sont prises à partir d'ici. Qu'est-ce qui se passe de dangereux en Afrique ? Il y a les guerres, et beaucoup d'autres choses. Mais les décisions viennent d'où ? D'ici. Aujourd'hui en Afrique francophone, tous les dirigeants africains sont gouvernés par la France. Tous les dirigeants qui ont voulu faire autre chose, la France a mis fin à leur vie.

Saint Just disait : « La patrie d'un peuple libre est ouverte à tous les hommes de la terre ». Nous on dit : un pays a toujours besoin des immigrants des réfugiés ou des expatriés pour se développer. Dans un pays on doit pouvoir accueillir. Comme on le fait en Afrique.

En Italie, on nous dit : « Allez-y chez vous, en France ». En Suisse, on nous dit aussi : « Allez-y chez vous, en France ». En Allemagne, c'est le même mot qu'on nous dit. On vient chez nous, en France. Et quand on vient en France, on dort dehors ! Mais on vient chez nous, on ne peut pas dormir dehors comme ça. Pourtant quand on arrive ici, on nous dit qu'on n'a rien à faire ici.

On veut vivre en paix. On ne veut pas venir faire du banditisme. On ne veut pas devenir des gens bizarres. C'est pourquoi la première des choses qu'on fait, si on n'a personne en France, c'est demander l'asile. On demande l'asile, et on est dans la rue !

**Certains présidents sont jugés à La Haye pour « crimes contre l'humanité ».**

**Mais aujourd'hui ce qui se passe en France, c'est crime contre l'humanité :** aujourd'hui quand tu arrives Porte de la Chapelle, tu rencontres des êtres qui ne savent plus quoi faire. Tu ne sens même

pas en lui que c'est un être humain, tellement il est désespéré. Si tu es hébergé, tu peux travailler, tu peux aller dans la procédure d'asile. Mais dans la rue, comment on fait pour se laver, pour rencontrer quelqu'un ?

**Ici ça ne sent pas la rose, vraiment. On ne sait pas où mettre la tête.**

Traverser le désert entre vie et mort, traverser la Méditerranée, quand même, ce n'est pas pour rien. Quand tu vois la mer, si tu es tranquille, tu crois que tu vas traverser ? Tu ne sais même pas où tu vas. On vient de très loin. On laisse des familles derrière. Parmi nous, beaucoup ont eu des blessures d'armes blanches.

Toutes nos matières premières sont transportées en bonnes conditions dans de bons bateaux jusqu'ici. Nous, on arrive dans des zodiacs, et même dès le début, quand on traverse le désert, on est transportés comme des petits colis. Si on amène nos matières premières ici, ça veut dire que le travail est ici. C'est pour ça qu'on vient ici.

**La terre n'appartient à personne, mais la politique abîme la société.**

Un coin comme le squat, même si c'est risqué, ce n'est pas pour faire du mal, mais pour aller pas à pas. Peut-être demain on va rendre service à la France. Personne ne sait.

Il faut que tout change. Ça peut peut-être commencer par nous. Pour ça, il faut nous écouter, et ne pas faire fausse route.

**Avoir des idées, moderniser ensemble nos idées sur ce qui peut être bon ici pour tous.**



# LETTRE AU MAIRE

Madame Meriem DERKAOUI  
Mairie d'Aubervilliers  
2, rue de la Commune de Paris  
93300 AUBERVILLIERS

Madame le Maire,

Nous vivons dans le squat situé au 9, rue du port. Nous venons de recevoir un commandement de quitter les lieux sans délai, suite au jugement du tribunal autorisant la fermeture de notre domicile pour la raison que ce lieu représenterait un danger pour nous.

La procédure juridique a été menée à la demande de la Mairie d'Aubervilliers et à celle d'« Habitat solidaire ». Nous en sommes très surpris et choqués, dans la mesure où la Mairie d'Aubervilliers a signé, avec d'autres Maires, une déclaration disant s'opposer aux expulsions sans relogement - conformément à la loi des Nations Unies selon laquelle toute personne a droit à un logement. Il est également écrit dans cette déclaration, signée par la Mairie d'Aubervilliers, que ce droit doit être respecté par les Etats de tous les pays qui ont donné leur accord avec cette loi, en particulier depuis 1981 la France (*voir le texte ci-après*).

Le juge a autorisé la fermeture du squat. Mais la mairie PEUT NE PAS appliquer le jugement. Or, nous n'avons nulle part où aller si nous sommes expulsés du squat. Ce qui signifie que nous nous retrouverons tous à la rue, et ceci alors que le froid et l'hiver arrivent. Nous vous demandons : qu'est-ce qui est le plus dangereux pour nous : rester dans le squat, ou être à la rue ? Si la sécurité est la raison de notre expulsion immédiate, alors nous vous demandons de nous laisser habiter le squat, parce que nous serons beaucoup plus en sécurité ici que dans la rue.

S'il y a du danger pour nous dans le squat, il est possible de faire des petits travaux pour aménager et sécuriser les lieux. Nous sommes prêts à accueillir les agents de la mairie et à travailler avec eux à la sécurisation du squat pour que nous puissions y rester.

Si toutefois vous décidiez de maintenir votre décision de nous faire expulser du squat le 3 octobre, alors nous vous demandons de nous donner un abri rapidement. Nous savons que les services d'hébergement sont surchargés, et qu'il n'y a rien à en attendre pour nous actuellement.

Mais nous savons aussi que vous avez d'autres possibilités à votre disposition, notamment la possibilité de procéder à des réquisitions.

Cela veut dire que vous pouvez vous-même décider de nous ouvrir des logements inoccupés, afin que nous ne restions pas en danger à la rue.

**L'article L641-1 du Code de la construction et de l'habitation** dit en effet que : « *sur proposition du service municipal du logement et après avis du maire, le représentant de l'Etat dans le département peut procéder, par voie de réquisition, pour une durée maximum d'un an renouvelable, à la prise de possession partielle ou totale de locaux à usage d'habitation* »

*vacants, inoccupés ou insuffisamment occupés, en vue de les attribuer aux personnes mentionnées à l'article L. 641-2. »*

Selon cet article L.641-2, les personnes qui peuvent bénéficier de ces dispositions sont :

- *« Les personnes dépourvues de logement ou logées dans des conditions manifestement insuffisantes », ce qui est notre cas, puisque c'est précisément la raison invoquée pour nous expulser*
- *« Les personnes à l'encontre desquelles une décision judiciaire définitive ordonnant leur expulsion est intervenue », ce qui est bien aussi notre cas.*

Le plus souvent le pouvoir de réquisition appartient aux préfets. Mais il existe aussi des pouvoirs généraux de police, qui appartiennent aux maires, **en raison de l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales.**

Ces pouvoirs de police du maire lui permettent de prononcer la réquisition de locaux nécessaires au logement de familles sans abri. Ce pouvoir peut être exercé par le maire *en cas d'urgence et à titre exceptionnel, lorsque le défaut de logement de la famille concernée est de nature à apporter un trouble grave à l'ordre public.*

Or notre situation est bien une situation d'urgence, puisque nous sommes sous le coup d'un commandement de quitter les lieux, sans autre solution de relogement.

D'autre part vous-même, vous avez affirmé que *« le fait pour une personne d'être privée de logement constitue un trouble grave à l'ordre public »* (nous avons lu ces mots dans votre projet commun, avec plusieurs autres maires, d'*« arrêté subordonnant toute expulsion locative à la justification d'un relogement »*).

Enfin, notre situation est bien de nature à relever d'une décision prise *« à titre exceptionnel »*, puisque parmi nous, il y a des demandeurs d'asile dont la procédure est en cours et qui ne bénéficient d'aucun hébergement (contrairement aux prescriptions légales), et aussi d'anciens demandeurs d'asile dont la vie est en danger en cas de retour dans leur pays d'origine.

C'est pourquoi nous allons déposer une déclaration au service municipal du logement afin d'entamer la procédure conduisant à la possibilité d'une **réquisition, comme l'article L.641-3 de cette même loi nous en donne la possibilité.** Nous vous demandons de bien vouloir donner une suite favorable à notre demande.

Nous souhaiterions très vivement vous rencontrer, Madame le Maire, pour parler avec vous de ces demandes.

Si rien de tout cela ne vous semblait possible actuellement, nous vous demandons de toutes nos forces de nous laisser au moins en paix là où nous sommes, ou dans tout nouveau lieu où nous nous installerons.

Il s'agit de quelque chose d'élémentaire et de vital : que nous puissions avoir un abri pour construire nos vies et travailler, comme tout être humain en a le besoin et le désir.

Veillez agréer, Madame le Maire, notre très respectueuse considération.

Les habitants du 9, rue du port, à AUBERVILLIERS

# EXTRAIT DE LA LETTRE DES MAIRES (DONT LA MAIRIE D'AUBERVILLIERS) QUI SE SONT DÉCLARÉS OPPOSÉS AUX EXPULSIONS LOCATIVES :

« La France est signataire, comme bon nombre d'autres pays, de traités internationaux qui, par l'article 55 de notre Constitution, ont « une autorité supérieure à celle des lois ».

Et notamment du **Pacte des Nations Unies sur les Droits Economiques Sociaux et Culturels dont l'article 11 stipule :**

« Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent **le droit de toute personne et sa famille à un niveau de vie suffisant, comportant nourriture, vêtement et logement, et à l'amélioration constante de ses conditions de vie** et s'engagent à prendre les mesures nécessaires »

La France, qui a publié ce Pacte au Journal Officiel du 1<sup>er</sup> février 1981 avec la mention « **entrera en vigueur pour la France le 4 février 1981** » reconnaît donc, par une autorité supérieure à celle des lois du pays, le droit au logement et doit s'engager à prendre les mesures nécessaires à son respect.

Il en résulte que l'engagement pris par l'Etat aux termes de l'article 11 lui est opposable, **puisque'un droit proclamé est reconnu**, et que toutes les autorités de l'Etat sont tenues d'y conformer leurs décisions. »

# AFFICHE D'UN SQUAT :

**N**OUS NE SOMMES PAS DES GENS NÉGATIFS  
**N**OUS SOMMES DES PERSONNES LUCIDES, DES PERSONNES EN DÉTRESSE.  
**N**OUS SOMMES LÀ AVEC NOS ÉPOUSES ET NOS ENFANTS, PARCE QUE NOUS  
N'AVONS PAS D'AUTRE ABRI OÙ NOUS LOGER.

**Q**UAND NOUS SOMMES ARRIVÉS, LE COIN ÉTAIT PRESQUE INHABITABLE DANS L'ÉTAT, À  
CAUSE DES HERBES. **APRÈS NOS TRAVAUX, LES VOISINS NOUS ONT FÉLICITÉS DE**  
**CE QU'ON AVAIT FAIT COMME BONS TRAVAUX.** VOUS POUVEZ VOIR LES PHOTOS  
AVANT ET APRÈS NOS TRAVAUX POUR ENLEVER LES HERBES.

**N**OUS AVONS LES PREUVES QUE **NOUS SOMMES LÀ DEPUIS LE 21 SEPTEMBRE 2017.**  
NOUS AVONS L'INTENTION DE **GARDER LES LIEUX PROPRES, DE NE PAS FAIRE DE**  
**BRUITS GÊNANTS POUR NOS VOISINS, DE NE PAS FAIRE DES ACTIONS**  
**SUSPECTES.**

COMME NOUS N'AVONS PAS UN AUTRE ENDROIT POUR PARTIR, NOUS VOULONS RESTER DANS CETTE  
CONDITION-LÀ JUSQU'À CE QUE NOUS TROUVIONS UNE AUTRE SOLUTION DE LOGEMENT.  
**S'IL FAUT DES TRAVAUX POUR RENDRE NOTRE HABITATION PLUS SÛRE, NOUS SOMMES**  
**PRÊTS.**

**N**OUS SAVONS QUE NOUS NE SOMMES PAS DANS LE DOMICILE DE QUELQU'UN, ET DONC **ON NE**  
**PEUT PAS NOUS FAIRE PARTIR SANS ENGAGER UNE PROCÉDURE CONTRE NOUS.**  
NOUS SOUHAITONS **TROUVER UN ACCORD AVEC LE PROPRIÉTAIRE** DE L'ENTREPÔT, ET POUVOIR  
RESTER LÀ PAISIBLEMENT AVEC NOS ENFANTS, NOS FEMMES ET NOS PETITS FRÈRES.

**N**OUS NE SOMMES PAS DES GENS QUI SE CACHENT ; **NOUS SOMMES LÀ POUR**  
**CHERCHER LE TRAVAIL ET NOURRIR NOS FAMILLES, COMME TOUT LE MONDE, PAR**  
**NOTRE TRAVAIL.**

**A**CTUELLEMENT, IL N'Y A AUCUNE SOLUTION POUR NOUS DE LA PART DE L'ÉTAT ET DES  
ADMINISTRATIONS COMME LE 115 QUI S'OCCUPENT DE L'HÉBERGEMENT D'URGENCE. POUR UNE  
PERSONNE, ÊTRE PRIVÉE D'UN LOGEMENT, C'EST UN TROUBLE À L'ORDRE PUBLIC. AUSSI **IL EXISTE**  
**UNE LOI DES NATIONS UNIES, QUE LA France A RECONNUE EN 1981, ET QUI DIT QUE TOUTE**  
**PERSONNE A DROIT À UN LOGEMENT.**

**C**'EST POURQUOI, SI ON NE PEUT PAS NOUS LOGER, **NOUS DEMANDONS QU'ON NOUS**  
**LAISSE AU MOINS EN PAIX** QUAND NOUS OCCUPONS UN BÂTIMENT QUI NOUS PERMET  
D'AVOIR UN TOIT SUR LA TÊTE.

**ON NE PEUT PAS NOUS CHASSER AU NOM DE NOTRE SÉCURITÉ.**

**QU'EST CE QUI EST LE PLUS DANGEREUX POUR NOUS : RESTER LÀ, OU ÊTRE À LA RUE ?**

# L'HÉBERGEMENT

A Torcy, COALLIA (qui, comme ADOMA, gère aussi des foyers et résidences sociales) loge des réfugiés durant le temps de la procédure de demande d'asile. Que la réponse soit positive ou négative, à partir de là les gens ont un mois pour quitter les lieux.

Parfois le délai d'un mois n'est pas respecté, Coallia assigne le lit à quelqu'un d'autre, pour pousser celui qui avait le lit à partir, pour le mettre dehors.

Il y a trois personnes par chambre. Trois lits par chambre. Trois hommes ou trois femmes.

Coallia donne un papier par semaine à chacun pour aller chercher de la nourriture aux Restos du cœur, qui se situent en face de la préfecture. La nourriture périmite vite.

Dans ce lieu, les gens touchent 204 ou 210 euros par mois, selon le nombre de jours dans le mois, directement versés sur un compte personnel. La carte de retrait interdit de pouvoir retirer tout l'argent d'un coup. Normalement, il est prévu que les réfugiés touchent 330 euros par mois. Dans d'autres centres, les gens touchent 330 ou 340 euros. Ici, c'est 210 maximum. Quand les gens demandent au personnel pourquoi c'est comme ça, pas de réponses, pas d'explication.

En fait, c'est le prix de l'hébergement qui est retenu directement sur l'allocation versée au demandeur d'asile.

Il n'y a pas d'assistante sociale ici. Personne n'en a : « Quand tu cherches une assistante sociale, on te dit que tu demandes l'asile, donc tu n'as pas besoin d'assistante sociale ».

Lorsque les gens demandent ce qui arrive, ce qu'ils peuvent faire et où aller, si la réponse de leur demande d'asile est négative et qu'ils doivent quitter la chambre, il n'y a pas de réponse. Seule « réponse » à toutes les questions : « C'est l'Ofpra qui décide ».

Beaucoup d'appels de Coallia durant tout le temps de leur séjour, souvent pour convoquer les gens à un rendez-vous pour le lendemain. Cela arrive très souvent. Les gens sont à Torcy. Mais le siège de Coallia est à Aubervilliers, rue des Cités, les gens doivent aller là-bas systématiquement. En particulier pour récupérer leur courrier :

« Il n'y a pas de boîtes aux lettres ici. Un jour par semaine, chacun doit aller au siège de Coallia à Aubervilliers récupérer son courrier. Ce n'est pas le même jour pour tout le monde. Et si tu es en retard par rapport aux horaires de ce service, tu n'auras pas le moyen d'avoir ton courrier, même urgent. »

L'hôtel semble s'allonger sur plusieurs centaines de mètres, bordé par un immense parking, en plein centre commercial.

La présence des gens dans le lieu est entièrement liée à la procédure de demande d'asile. Les gens vivent ici au régime de la persécution quotidienne par Coallia d'un côté, et du déni de leur vie par l'Ofpra de l'autre (voir déclaration qui suit).

Madame Diaby, de Côte d'Ivoire :

« Coallia, ils appellent souvent. Déjà tu es stressée et on a l'impression qu'ils veulent faire vite pour se débarrasser de nous. On est déjà stressés parce qu'on ne connaît pas la réponse à la demande d'asile, on est tout le temps inquiet, et en plus Coallia appelle tout le temps pour savoir s'ils peuvent nous

mettre à la porte. Tout le temps Coallia nous appelle et nous dit : « Dès que vous avez une lettre, appelez-nous ! Dès que vous avez une réponse, appelez-nous ! »

« A l'Ofpra, on te demande quel est l'objectif de ton arrivée ici. Et on ne te laisse même pas le temps de répondre. La dame qui pose les questions est très nerveuse, elle ne veut pas que tu t'expliques, dès que tu commences à expliquer quelque chose elle te coupe la parole, elle dit « non, je veux juste que vous répondiez à mes questions ». Elle pose même des questions qui n'ont rien à voir avec ma situation, et elle veut que je réponde.

J'étais tellement dépassée que je me suis assise et je l'ai regardée. **Je ne pensais pas que ça pouvait se passer comme ça. Quand tu vas là-bas on doit te laisser parler, on doit t'écouter ! Le pourquoi de mon arrivée en France, je n'ai pas pu en parler !** Souvent je repense à l'entretien et je me dis : si elle ne m'écoute pas, comment elle va comprendre ma situation ? Ceux qui viennent, il faut comprendre pourquoi ! »

« Si tu viens pour rester en France, c'est que quelque chose ne va pas au pays. Mais ici tout ce que tu veux faire, tu n'as pas le droit. »

« Les femmes souvent sont obligées de se laisser aller dans des trucs faciles. Qu'est-ce que je deviens, qu'est-ce que je vais faire dans la vie ? Si tu n'as pas d'aide, comment tu vas faire ?

**Toutes les femmes ont peur de ça, de dormir dans la rue.** Un toit, c'est le premier souci des immigrés ici. **Si je n'ai plus où dormir, je serai obligée d'accepter quelque chose que je ne veux pas faire, pour survivre.** Et alors que je ne peux pas retourner dans mon pays.

Les femmes sont amenées à vivre des vies qu'elles n'avaient jamais imaginées auparavant. Il y a des femmes, quand elles sortent d'ici, elles font de la prostitution. Il y a des femmes qui acceptent de vivre et de coucher avec un homme qu'elles ne connaissent pas, pour ne pas se retrouver à la rue. Des femmes qui acceptent de vivre avec un homme, même pas pour vivre, mais juste pour survivre. Il y en a même qui acceptent de faire des enfants pour cela.

Tout cela je ne veux pas. Faire des enfants, oui, mais pas n'importe comment. »

« Comme on n'a pas le droit de travailler, c'est difficile. Parfois, si on peut on fait du travail au noir. Mais on est très mal payée. Parfois on n'est même pas payée du tout, parce que le patron sait qu'on n'a nulle part où se plaindre. »

**« Le toit et un travail, ce sont les deux grands problèmes. Tout ce qu'on veut, c'est un peu de moyens pour vivre le mieux qu'on peut. »**

« Au pays, on fait croire que ça va, mais c'est tout le contraire ! Celui qui veut parler du vrai, on le traite de menteur ! Des choses que j'ai vues de mes propres yeux, si je commence à raconter, on me dit que je mens ! »

# PARTIE 3

CHACUN A BESOIN D'UN DROIT DE SE DÉPLACER

LIBREMENT,

CAR LE MONDE N'APPARTIENT À PERSONNE

ET AUJOURD'HUI LES MARCHANDISES VIENNENT SUR

LES GRANDS BATEAUX,

TANDIS QUE LES HUMAINS SONT PRIVÉS DE LA

LIBERTÉ DE CIRCULER

ET TRAVERSENT L'EAU SUR DES ZODIACS, LE DÉSERT

COMME DES COLIS ET LES MONTAGNES ENNEIGÉES AU

PÉRIL DE LEUR VIE .

---

*Les 5 affiches qui suivent ont été écrites après que plusieurs assemblées début 2018 aient discuté de la question de l'asile, de la loi Dublin et du traitement policier de **ceux et celles que la première affiche appelle à juste titre des émigrés/immigrants, et non pas des « migrants».***

---



## AFFICHE 1 :

### ÉMIGRER, CE N'EST PAS VOYAGER

On ne peut pas appliquer l'OQTF (obligation de quitter le territoire, prononcée par les préfectures) aux gens qui émigrent, comme on pourrait l'appliquer pour les gens qui voyagent.

**Pour voyager, d'accord, tout part des papiers** : si je veux voyager, dans un premier temps, je parle à mon ambassade. Tout part d'un papier : un passeport, et un visa. A partir du moment où le papier existe, la loi du papier doit s'appliquer. Si le visa est périmé, il faut renouveler son papier. Si le délai du visa est dépassé et que le voyageur ne renouvelle pas son visa, alors c'est normal de lui demander de quitter le territoire.

Mais celui qui entre en Europe en traversant la mer sur un zodiac ou en sautant sur un grillage, est-ce qu'on doit lui parler de papiers d'abord ?

**Celui qui émigre n'est pas libre. Pour un immigrant, la loi du papier ne peut pas s'appliquer.** L'OQTF, ça ne doit pas s'appliquer à un immigrant, car c'est quelqu'un qui n'a rien, qui est désespéré.

**Le papier, entre deux êtres humains, ça ne doit pas être quelque chose d'important.**

Le droit, c'est quoi ? C'est que tous les êtres humains sont égaux, ce n'est pas une question de papiers. **Si on se différencie par un bout de papier, on ne s'en sortira jamais.**

Le fait pour un immigrant de ne pas avoir de papier ou même d'avoir une OQTF : **il faut se sortir de la tête que ce serait des délits.**

Ce ne sont pas des délits.

## AFFICHE 2 :

MOI JE VIENS DE MON PAYS, JE N'AI AUCUN  
DOCUMENT,

JE VIENS À MOITIÉ NU, JE N'AI RIEN :

Souvent tu parles et tu te contredis, car quand tu as traversé le désert, la mer, tous les morts que tu as vus, psychologiquement ça ne va pas bien dans la tête : Il faut commencer par laisser le temps de reprendre leur esprit à tous les gens qui arrivent traumatisés.

**Faites grâce : ouvrez une porte de bonheur aux gens qui arrivent par bateau.**

Rester sur le sol français, faire ses occupations, ce n'est pas demander la nationalité. Si on me dit que ça pose problème, je ne comprends pas.

Le séjour n'a rien à voir avec la nationalité.

C'est seulement pour trouver à manger.

Quelqu'un qui a traversé l'océan d'abord, le désert, la mer, s'il veut aller en France, il faut lui dire : « Tiens, installe-toi ici. »

**Ça pourrait être aussi simple que ça.**

## AFFICHE 3 :

# ICI, IL Y A TROP DE POLITIQUE QUI EST FAITE POUR SE DÉBARRASSER DE NOUS SANS QU'ON LE SACHE :

**Cette histoire de loi Dublin, c'est hyper-compliqué,** c'est des foutaises pour nous faire tourner en rond, et à la fin on va te dire de retourner en Italie.

**C'est aussi un grand trafic d'êtres humains entre les pays européens.** Le fait d'avoir écrit cette loi Dublin c'est une combine, une magouille des pays européens les plus riches, comme la France et l'Allemagne, pour se débarrasser des migrants et faire porter tout le poids des demandes d'asile sur les pays les plus pauvres, l'Italie, la Grèce, l'Espagne, etc.

Les six mois qu'on te donne le temps de la procédure Dublin, est-ce que, dans tout ce temps passé, on ne devrait pas d'abord écouter notre histoire ? Il faut écouter l'histoire de tout le monde.

**La loi Dublin ne peut pas décharger la France du devoir d'écouter l'histoire des gens qui arrivent.**

Écouter l'histoire de chacun, les raisons pour lesquelles chacun a quitté son pays et est arrivé en France, c'est le minimum de respect qu'on doit à tout être humain. Il y a différents problèmes qui concernent ceux qui arrivent. Il faut écouter tout le monde, pour pouvoir orienter au mieux tout le monde.

**Ce n'est pas la préfecture qui devrait s'occuper d'accepter les demandes d'asile. Il faut chercher une autre institution qui pourrait s'occuper de ça.**

L'Ofpra travaille en collaboration avec la préfecture, ce n'est pas bon.

Quand on arrive en France, on est dirigé soit par une association, soit par une personne, soit par un avocat. Or personne parmi ceux qui nous guident n'a le pouvoir de changer les choses.

Au lieu de nous dire ce qu'on doit faire, et se contenter de nous diriger dans des démarches qui ne mènent nulle part, **ce sont eux qui devraient nous écouter d'abord.**

**Il faut toujours travailler à partir du vrai.**

## AFFICHE 4 :

### ITALIE :

**ON TE DIT QUE TU AS DEMANDÉ L'ASILE EN ITALIE,  
MAIS TOI TU N'ES PAS AU COURANT !**

Quand tu arrives en Italie, tu entres dans le campement de la Croix Rouge. Dans le même endroit, on te fouille jusqu'au dernier retranchement pour voir si tu es en bonne santé, et on te prend tes empreintes sans te demander ton avis. On t'envoie ensuite **dans un camp complètement isolé**, dans la brousse, ou alors dans un container. Il n'y a pas la télévision, pas le wifi, rien, on est loin de la ville, sans possibilité d'y aller la journée, **on est coupé du monde**.

**L'Italie enregistre ta demande d'asile sans te demander ton avis**, c'est un trafic de demandes d'asile pour gonfler ses chiffres et recevoir de l'argent de l'Union Européenne. **95% des personnes dont on prend les empreintes en Italie n'ont jamais entendu parler de l'asile**. Tu crois que c'est pour ton bien qu'on prend les empreintes, que tu vas être accueilli. On te parle en italien, tu ne comprends rien à tout ça. Chaque jour on te demande de signer, tu ne sais pas ce que tu signes. Tu signes seulement. Tu peux changer de ville 3 fois dans l'année, tu ne sais pas où tu vis.

**Si tu refuses de signer, la police vient dans les 10 minutes.**

Quand tu te forces à parler cette langue, quand ils voient que tu commences à comprendre, ils te séparent des autres et te transfèrent ailleurs.

Quand tu retournes en Italie à cause de la loi Dublin, tu ne peux plus faire de demande d'asile là-bas. Tu n'as plus le droit non plus de retourner au campo où tu étais, ni dans aucun autre. Donc tu ne peux pas faire ta demande d'asile à la Préfecture là-bas, et tu vas vivre chez qui ? Comment tu vas manger ?

**Malgré ça, la situation en France est pire qu'en Italie :**

Là-bas au moins, si ta demande d'asile est refusée, on ne te donne pas une Obligation de Quitter le Territoire (OQTF), mais un document qui t'autorise à circuler où tu veux.

## AFFICHE 5 :

# LA LOI DUBLIN, ÇA NE NOUS FAVORISE PAS, NOUS LES DEMANDEURS D'ASILE .

J'ai une question : Est-ce que ceux qui ont écrit ces lois étaient eux-mêmes des demandeurs d'asile ?

Si ceux qui ont écrit cette loi avaient été demandeurs d'asile, ils n'auraient jamais écrit une horreur pareille.

Chaque époque a un problème. L'époque de Martin Luther King, l'époque de nos aïeux esclaves, c'est un combat où chaque fois les gens ont eu des idées nouvelles pour résoudre le problème de l'époque.

**Aujourd'hui, il faut trouver de nouvelles choses qui ne sont pas encore dans la loi.**

Par exemple :

- Les gens doivent avoir la liberté de choisir le pays où ils veulent faire leur demande d'asile.

- La langue que parlent ou que veulent parler les gens doit pouvoir compter concernant le choix du pays où les gens veulent faire leur demande d'asile. C'est ce qu'on a appelé « la loi d'Aubervilliers ».

- Ainsi, demander aux migrants francophones d'aller faire leur demande en Italie, c'est totalement absurde, c'est un manque de respect terrible des demandeurs d'asile.

## DEUX DÉCLARATIONS SUR L'OFPPRA :

« **Les gens de l'OFPPRA, quand ils se lèvent le matin, c'est nous qui leur donnons du travail.** Si on ne va plus dans ce coin-là, ils vont s'ennuyer dans leur bureau ! Il faut qu'ils nous traitent bien. Tous les jours ils nous disent : « oui, on travaille pour vous ».

Mais nous tous on doit se mettre d'accord et on ne se rend plus dans les préfectures. On boycotte les préfectures. On appelle à ne plus aller dans les préfectures, mais on rappelle qu'on est là. On n'est intéressés ni par l'argent ni par les papiers. Mais on veut se faire entendre, qu'on nous demande notre avis. »

« Celui qui est là sans avoir choisi de venir là, celui qui est arrivé là, sur sa route pour échapper au malheur,

Celui qui est là pour travailler, pour pouvoir faire vivre sa femme et ses enfants restés au pays,

Celui qui est né ici, ou qui est venu s'installer ici depuis longtemps,

Celui qui est né ici de parents venus d'ailleurs,

**Tous, on a la même légitimité à être ici.**

La question n'est pas d'où nous venons chacun,

La question est : où nous allons, chacun et ensemble, qu'est-ce que nous travaillons à construire ici ? Nos pensées, nos efforts doivent se concentrer là-dessus, si nous voulons travailler à une paix entre tous, et si nous voulons pouvoir repousser les forces de guerre qui travaillent à nous déchirer et à nous séparer, de toutes les façons possibles.

**Ceux et celles qui sont arrivés ici sans avoir même pu choisir où ils voulaient vivre, ceux-là ont besoin du plus grand accueil.**

Ils sont les plus fragiles, ils n'ont ni amis ni famille ici, ils ne connaissent pas le pays, ni sa langue, ni ses institutions.

Or, ils viennent avec la confiance que ce qu'ils ont à dire, ce qu'ils ont vécu, ce qui leur arrivé, a du poids et va être écouté. Nous ne voulons pas qu'ils soient traités avec soupçon, toujours avec l'idée qu'on va prouver leurs « mensonges », comme c'est le cas dans les « interrogatoires » que sont la plupart des entretiens actuels à l'OFPPRA.

Il faudra donc que leurs histoires puissent être connues et entendues – non pas seulement par les administrations qui traitent leurs dossiers, mais aussi par nous tous qui vivons ici. »

# PARTIE 4

CHACUN A BESOIN D'UN DROIT QUE LA POPULATION

LE CONNAISSE :

CAR CONNAÎTRE QUELQU'UN, C'EST POUVOIR

CONNAÎTRE CE QU'IL A DE BON EN LUI ;

CELUI QUI ARRIVE QUELQUE PART DOIT POUVOIR

DÉCLARER QU'IL EST LÀ, AVEC QUELLE HISTOIRE ET

QUEL PROJET.

# LA JEUNESSE DU MONDE :

« On ne prend pas la peine de nous demander pourquoi tu es venu ici : pour la famille ? Pour les études ? Parce que tu es menacé chez toi ?

Si tu demandes l'asile, tu n'as plus le droit de travailler. Un homme marié, père de famille, on lui donne 350 euros par mois pour vivre, comment est-ce possible, s'il doit envoyer de l'argent à sa famille et se nourrir ?

Il y a des maisons inhabitables ici, abandonnées. Pourquoi on ne nous laisse pas y vivre ? En Côte d'Ivoire quand une maison est inachevée, on construit un toit en bois et on la donne à celui qui n'a rien pour s'abriter.

Ici, on ne te demande pas si tu as un métier ou pas, si tu es allé à l'école ou pas. Dans tout pays où tu arrives, on doit te poser ces questions. Si on te donne un travail, ils abusent encore, en ne te payant pas, ou beaucoup moins que les autres.

**C'est la question de la jeunesse d'aujourd'hui, car beaucoup de jeunes nés ici ne trouvent pas le travail non plus.** Comment on nous traite, c'est comment on traite la jeunesse du monde aujourd'hui.

Le gouvernement français c'est compliqué : beaucoup, beaucoup de gens ici sont dans la rue sans où dormir ni où manger.

**En Afrique, on ne connaît pas les droits de l'homme mais on connaît le respect et la pitié. Les Occidentaux nous ont dit que chez eux il y a les droits humains, mais ce n'est pas comme ça qu'on vit.** Quand il y a la guerre en Afrique, l'ONU apporte des packs d'eau. Ici, ils ne font même pas ça. Dans la gare de Vintimiglia, ils disent aux gens de ne pas donner de nourriture aux voyageurs. **Ce qu'on voit ici, c'est contre l'humanité.**

Ils peuvent garder les 350 euros et nous donner l'autorisation de travailler. Ta dignité d'abord : ta vie commence avec elle. Dans la vie d'ici, ce n'est pas facile que tu la gardes.

**Les petits métiers qu'on fait dans la rue, c'est ce qui nous reste, cela nous aide pour vivre.** Il y a des policiers qui viennent nous empêcher, nous mettre des amendes. Pourquoi on ne respecte pas ces petits métiers que nous faisons pour vivre ?

L'Union Européenne, tout cela va se retourner contre eux. **Les gens ont pris le bateau, ils ont vu la mort, ils ont vu la vie ici. C'est nous qui allons changer l'Afrique,** on va changer l'Afrique nous-mêmes.

Nous, on n'a rien derrière nous : les parents n'ont pas de diplômes, l'Etat de l'Afrique n'est pas organisé, on doit se battre pour préparer notre avenir.

On s'est sacrifiés sur la route, on a été traités comme des cochons sur la route. Le gouvernement de l'Afrique cache tout à nos parents, ils sont dans l'obscurité.

Mon souhait n'est pas de finir ma vie ici, je voudrais pouvoir enterrer ma mère chez moi.

**Mais ici il faut qu'on nous permette de travailler, pas nous jeter comme des cochons. On ne veut pas mendier ni faire le trafic. On veut vivre. »**

*(Cette déclaration a été faite dans le cadre de l'Atelier sur la question du travail, le 8 décembre 2017)*